

PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 JUIN 2023 A 19H15
(DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2023)

Présents : Nathalie BERTILLON, Céline COPUR, Christine GAVAND TUPINIER, Alain GROSDÉMANGE, Hervé GUINOT, Gérard HERRMANN, Michaël LEGRAND, Monique LEMAIRE, Emanuela PALHEIRO, Patrick PARISE

Excusé : Yves LAPLACETTE, pouvoir à Gérard HERRMANN

Absent : /

Secrétaire : Christine GAVAND-TUPINIER

Ordre du jour

0. Approbation du précédent procès-verbal
1. Réhabilitation du complexe communal :
 - présentation du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) communiqué par le cabinet Sistem Architecture
 - demande de subvention auprès du Conseil Départemental
2. Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) :
 - approbation des modalités financières
 - approbation de l'avenant n°1 à la convention
3. Opération « Derrière les Jardins » : approbation du CRAC au 31/12/2022
4. Numérotation d'immeubles
5. Présentation devis pour réparation cloche de l'église
6. CR des décisions prises en application de l'article L2122-22-4° du CGCT du 1er semestre 2023
7. Informations et questions diverses

00 - Approbation du dernier procès-verbal

Le dernier procès-verbal du conseil municipal du 17 mai 2023 a fait l'objet d'une remarque d'Hervé GUINOT relayée par Patrick PARISE sur le point n°3. Monsieur GUINOT a transmis un courriel avec proposition d'un nouveau libellé que j'ai retenu en partie. La nouvelle version a été **adoptée à l'unanimité des membres présents**.

01 - Réhabilitation du complexe communal :

- **Présentation du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) communiqué par le cabinet Sistem Architecture**

Monsieur le Maire présente l'historique des différentes étapes compilées dans ce dossier et informe l'assemblée du planning de maîtrise d'œuvre :

- 26 juin 2023 : mise en œuvre de la consultation
- 12,21 et 26 juillet : visites sur site des entreprises
- 28 juillet : remise des offres
- du 21 août au 31 août : analyse des offres
- 15 octobre : notification des marchés

Estimation des travaux arrêtée au 25 mai 2023 : 458 000 € HT.

Après en avoir délibéré, **le conseil émet un avis favorable de ce DCE.**

Le conseil, à l'unanimité, **autorise le Maire à solliciter l'État dans le cadre de la DETR** au regard de cette nouvelle estimation à laquelle il convient d'ajouter toutes les autres dépenses liées à cette opération de rénovation (études, honoraires d'architecte, frais de publicité...).

- **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

De même, **le conseil autorise, à l'unanimité, le maire à solliciter le Conseil Départemental** dans le cadre du plan « Marshall - Patrimoine Communal » à hauteur de 60 000 €.

02 - Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) :

- **Approbation des modalités financières**

Monsieur le Maire présente la demande d'actualisation de l'évaluation réalisée en 2021 de la convention de mutualisation des services. Cette actualisation, prévue dans la convention, est le résultat de la création de nouveaux services et du coût des services communs porté budgétairement par l'EPCI (Dijon Métropole).

Pour l'année 2023, la participation de la commune sera de 2 310 € au lieu de 2 218 €. Pour l'année suivante le taux d'actualisation sera de 3 % et ensuite de 2 % jusqu'en 2027.

Le conseil, par 9 voix Pour et 1 Abstention (Michaël LEGRAND), approuve les modalités financières telles que présentées et **autorise le maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise en place de services communs.**

⇒ *Arrivée de Monsieur Patrick PARISE à 19h40*

03 - Opération « Derrière les Jardins » : approbation du CRAC au 31/12/2022

Monsieur le Maire présente le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) au 31/12/2022.

Au 31/12/2022, 27 actes de vente ont été signés, dont 15 pour la seule année 2022. L'opération affiche une trésorerie positive de 55 673 €.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

04 - Numérotation d'immeubles

Monsieur le Maire informe qu'il convient de procéder à de nouvelles numérotations d'immeubles :

- Parcelle AE 140, attribution du n°4 route de Dijon.
- Parcelle AL 624, attribution du n° 3 bis route de Marsannay
- Parcelle AL 40, attribution du n° 2 C rue des Jardins

Ces numérotations d'immeubles sont **acceptées à l'unanimité des membres présents.**

05 - Présentation devis pour réparation cloche de l'église

Monsieur le Maire présente les 2 devis pour une intervention sur la cloche de l'église (remplacement du battant) :

- Société ETEB pour un montant de 1 295.50 € HT, soit 1 554.60 € TTC (devis présenté au précédent conseil)
- Société Horloges PLAIRE : 819.63 € HT, soit 983.56 € TTC

Après délibération, à l'unanimité, **le conseil retient le devis de la société Horloges PLAIRE.**

06 - CR des décisions prises en application de l'article L2122-22-4° du CGCT

du 1er semestre 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil des dépenses qu'il a effectuées en application de cet article :

Rénovation complexe communal	41 524.97 € TTC
Banc en bois (aménagement parc)	808.80 € TTC
Congélateur INDESIT	549.00 € TTC
Fin restauration tableaux religieux	15 733.54 € TTC

Le Conseil Municipal a pris acte.

07 - Informations et questions diverses

- Le 26 août un chantier citoyen sera organisé pour le réaménagement du sentier piétonnier de l'esplanade de la mairie
- Courant second semestre sera réalisé la consolidation du mur du lavoir, rue de la Haie

Monsieur Antoine HOAREAU, Président d'ODIVEA, a présenté à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de Dijon métropole pour 2022.

Séance levée à 21h20

Le Maire,
Gérard HERRMANN

La Secrétaire,
Christine GAVAND TUPINIER